



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2016
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Red de Educación Popular entre Mujeres, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Red de Educación Popular entre Mujeres est une ONG féministe qui se consacre spécialement à l'éducation de femmes et de jeunes adultes rurales, autochtones et d'ascendance africaine, en Amérique latine et aux Caraïbes.

Dans la région, ces femmes et jeunes filles souffrent de l'absence de garantie du droit fondamental à l'éducation; les obstacles qu'elles doivent surmonter pour accéder aux possibilités éducatives empêchent que l'éducation tout au long de la vie et une éducation de qualité à tous les niveaux leur permette d'avoir accès à un emploi décent, alors que les politiques ne prévoient qu'une couverture scolaire et une éducation de qualité pour la population en âge d'être scolarisé. S'attaquer au droit à l'éducation des jeunes filles et des femmes adultes implique de contribuer à la création de conditions favorables pour qu'elles exercent leur droit, et de leur fournir des connaissances diverses et de les préparer au monde du travail et à la participation citoyenne, pour contribuer au développement de la société, et surtout, pour la paix et la citoyenneté responsable ainsi que pour le développement durable.

Le souci de « n'oublier personne » est au cœur de l'objectif de développement durable 4, dont l'axe principal est l'éducation pour tous sur un pied d'égalité. Pour mener à bien cet objectif, il faut réaliser des changements structurels dans les politiques publiques qui favorisent l'équité et l'inclusion, et qui remédient aux multiples formes de discrimination dans la société, critère pour le respect des droits fondamentaux. Pour faire face à ces formes de discrimination multiples et interconnectées, il faut offrir une éducation et une formation qui garantissent la pleine participation, effective et sur un pied d'égalité, des jeunes filles et des femmes adultes rurales, autochtones et d'ascendance africaine, ainsi qu'éliminer les obstacles qui les empêchent d'accéder à un emploi décent et à la prise de décision à tous les niveaux et dans tous les secteurs qui les concernent.

Pour l'organisation Red de Educación Popular entre Mujeres, l'éducation des jeunes filles et des femmes adultes tout au long de la vie est une priorité qui s'inscrit dans tous les objectifs, cibles et indicateurs du programme de développement pour l'après-2015. Dans cette optique, celui-ci doit comprendre l'alphabétisation, en particulier dans les milieux les plus vulnérables, où les niveaux de lecture et d'écriture sont insuffisants et ne permettent pas aux personnes d'exercer activement leur citoyenneté.

Nous souhaitons insister sur le fait que l'alphabétisation ne doit pas se focaliser sur l'acquisition des compétences requises sur le marché du travail mais être orientée vers la construction d'une citoyenneté totale, en particulier pour les femmes autochtones, rurales et d'ascendance africaine. L'éducation des jeunes filles et des femmes adultes est une partie intégrante du droit à l'éducation; il s'agit d'un droit universel, essentiel pour atteindre de multiples objectifs socioéconomiques et culturels ainsi que d'autres droits fondamentaux leur permettant de prendre part aux changements transformateurs de leur pays, aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Il faut garantir la qualité de l'éducation permanente et l'apprentissage pour tous d'ici à 2030, ainsi qu'exiger que tout le monde ait accès à une éducation de qualité qui prévoit de donner une place centrale aux demandes de l'éducation tout au long de la vie. À cet effet, l'alphabétisation des adultes est prioritaire dans l'éducation des jeunes filles et des femmes adultes pour qu'elles aient accès à des

compétences et des outils nécessaires sur le marché du travail et dans la vie, et pour qu'elles exercent leur pleine citoyenneté.

Red de Educación Popular entre mujeres œuvre pour la mise en œuvre de processus d'alphabétisation avec des femmes adultes et des jeunes filles rurales, autochtones et d'ascendance africaine, car nous estimons qu'il s'agit d'un élément essentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes. L'alphabétisation constitue un plan continu d'apprentissage et d'acquisition de niveaux de compétences permettant aux citoyens d'intégrer le processus d'apprentissage tout au long de la vie et de participer pleinement à leur communauté, à leur travail et à la société en général. Elle comprend la capacité à lire et écrire, identifier, comprendre, interpréter, créer, communiquer et calculer, à l'aide de supports imprimés et écrits, ainsi que la capacité à résoudre des problèmes dans un environnement toujours plus technologique et avec des informations toujours plus abondantes, compétence nécessaire pour le monde du travail en évolution. L'alphabétisation est un moyen essentiel de renforcer les connaissances, les aptitudes et les compétences des personnes pour faire face aux problèmes et à l'évolution des complexités de la vie, de la culture, de l'économie et de la société.

Pour un investissement dans l'éducation des jeunes femmes adultes leur permettant s'accéder à des possibilités d'éducation tout au long de la vie pour toutes, il est extrêmement important que les pays s'engagent avec une volonté politique de la manière suivante :

- Prévoir des engagements et des fonds de l'État pour appuyer des programmes d'alphabétisation, d'enseignement non scolaire et tout au long de la vie en faveur du développement durable, des droits humains et de la citoyenneté mondiale, pour les jeunes filles et les femmes de tous les âges, origines ethniques, handicaps et situation géographique, y compris les paysannes, les autochtones et les femmes d'ascendance africaine.
- Améliorer, au moyen de mesures positives, l'accès à l'éducation et la continuité de la scolarité des femmes, en particulier des jeunes, en créant des espaces pour appuyer des activités extra-scolaires qui permettent et facilitent leur participation et les préparent au marché du travail.
- Intégrer dans les programmes d'enseignement scolaire, non scolaire et extrascolaire de tous les niveaux les contenus et référents socioculturels anéantir les causes de violence à l'égard des femmes; la construction d'une culture de paix et de sécurité; la diffusion d'images positives des femmes et l'élimination de stéréotypes sexistes, comme moyen de dénaturer la violence fondée sur le genre et d'éviter les femicides et féminicides.
- Intégrer les droits en matière de sexualité et de procréation dans les politiques publiques éducatives ainsi qu'une éducation sexuelle complète et holistique dans les programmes d'enseignement scolaire.
- Intégrer des activités éducatives en faveur de la citoyenneté active, connues sous le nom d'éducation populaire, qui donnent les moyens aux jeunes, autochtones, paysannes et femmes d'ascendance africaine de prendre part de manière active à la résolution de problèmes sociaux tels que la pauvreté, les questions liées au genre, la solidarité entre les générations, la mobilité sociale, la justice, l'équité, l'exclusion, la violence, le chômage, la protection de l'environnement et le changement climatique.

- Appuyer à l'aide de mesures éducatives les défenseuses des droits de l'homme ainsi que les syndicalistes féministes. L'éducation est un droit fondamental en soi et il a la propriété d'autonomiser les personnes et de changer des vies.
- Intégrer des mesures législatives, administratives, sociales, éducatives, professionnelles ainsi que d'autres mesures visant à protéger et promouvoir les droits de toutes les femmes et filles handicapées pour qu'elles participent et soient pleinement et effectivement intégrées dans la société, ainsi que des mesures visant à faire face aux formes de discrimination multiples et interconnectées auxquelles elles se heurtent.
- Intégrer dans les politiques et les plans de formation des enseignants, pour tous les niveaux et toutes les formes d'éducation, des programmes d'étude sur les droits de l'homme, les droits du travail, les sexospécificités et l'interculturalisme, ainsi que des contenus contre le sexisme, le racisme et toutes les formes de discrimination pour en finir avec les stéréotypes sexistes, le sexisme et l'homophobie.

La mise en œuvre de ces mesures nécessite de suivre les indicateurs, instruments utilisés pour mesurer et surveiller la réalisation des activités d'éducation tout au long de la vie, qui doivent être ventilés par âge, handicap, situation géographique, origine ethnique, condition de migrant, état civil et autres facteurs pertinents. L'interprétation des données en se basant sur une problématique hommes-femmes doit être une condition essentielle pour la planification et le suivi des programmes éducatifs et des activités en lien avec l'éducation de femmes adultes et de jeunes filles. Il faut inclure dans les programmes nationaux et locaux, d'une part, des indicateurs d'éducation quantitatifs et qualitatifs qui comprennent le domaine de l'alphabétisation des femmes adultes et des jeunes filles afin de mettre fin à l'analphabétisme des femmes en 2030, et d'autre part, des indicateurs relatifs à l'accès à l'enseignement scolaire et non scolaire et à l'apprentissage tout au long de la vie.

L'un des problèmes qui se posent pour la participation des organisations féminines et féministes dans le suivi et la surveillance des objectifs de développement durable et des indicateurs est le maigre financement dont elles disposent pour s'impliquer dans ces processus. Pour faire face à ces déficits financiers, il est indispensable que les gouvernements allouent des fonds spécifiques pour appuyer les organisations de femmes et les groupes féministes à tous les niveaux, et que ce financement soit compris dans les budgets nationaux et dans l'aide publique au développement. Il faut mettre en place des budgets tenant compte des sexospécificités pour garantir que les différents besoins des femmes et des jeunes filles soient couverts comme il convient.